

# PETITE GAZETTE

de DAMMARTIN et des ENVIRONS

PARAISANT TOUS LES DIMANCHES

Les Abonnements partent du 1<sup>er</sup> et du 15 de chaque mois et sont continués  
d'office, sans avis contraire

Seine-et-Marne et départements limitrophes	BUREAU ET RÉDACTION Librairie E. LEMARIÉ A. DAMMARTIN-EN-GOËLE	Paris et les autres Départements
Un an..... 3 fr.	ANNONCES la ligne . . . . . 20 cent.	Un an..... 3 fr. 50

## ÉCHOS DE LA SEMAINE

26 Janvier — Explosion d'une chaudière dans un lavoir public de Boulogne-sur-Seine. Quatre tués et trois blessés. Les dégâts matériels sont importants.

— Le prince de Bismark réconcilié avec l'empereur Guillaume, est reçu à Berlin avec un grand enthousiasme.

— Les nouvelles du Dahomey annoncent l'élection du nouveau roi Gouthili, au nom du gouvernement de la République française, à la date du 15 Janvier.

27 Janvier — Un incident parlementaire se produit à la Chambre au cours de la discussion de l'interpellation de M. Clovis Hugues. M. Thivrier, député, ayant crié : Vive la commune ! est exclu temporairement de la salle des séances.

29 Janvier — Exécution à Lyon, de Busseuil, dit Samson, âgé de 20 ans, condamné à mort par la Cour d'assises du Rhône, pour assassinat d'une femme galante.

30 Janvier — Interpellation de M. Lockroy à la Chambre, au sujet de l'état actuel de notre marine. La suite de la discussion est renvoyée au 1<sup>er</sup> Février.

— De nouvelles communications concernant les scandales financiers de Panama, sont faites à un rédacteur du « Figaro » par Cornélius Hertz.

31 Janvier — Un incendie considérable

survenu au château de Nautas, coûte la vie à un des gardiens du domaine. Les dégâts matériels sont évalués à 300,000 francs.

— L'anarchiste Vaillant reçoit la visite de sa mère à la Roquette.

1<sup>er</sup> Février — La discussion de l'interpellation Lockroy, sur l'état de la marine, se termine par un ordre du jour de confiance accordé au gouvernement par 356 voix contre 160.

— Un incendie considérable détruit à Lyon une maison renfermant un important magasin de soieries et d'autres établissements similaires.

— Drame passionnel à Gagny (S-&-O). Un honorable commerçant de la localité, veuf, sans enfants, âgé de vingt huit ans, s'asphyxie par le charbon, en compagnie d'une jeune femme de vingt et un ans, avec laquelle il entretenait des relations.

— Un vol important est commis pendant la nuit à l'église de Montfermeil (Seine-et-Oise)

— Un incendie considérable détruit au Pré-saint-Gervais, un chantier de bois et cause des dégâts matériels estimés à 200,000 francs.

## CHRONIQUE LOCALE

DAMMARTIN

Sur les 32 francs qui lui ont été al-

tous pour son indemnité de déplacement comme délégué sénatorial, M. Dupille Léonor a versé vingt francs à la caisse du bureau de charité.

#### LONGPERRIER.

Il résulte des renseignements qui nous sont transmis au sujet du bal des conscrits, que l'accident que nous avons signalé est arrivé, non aux jeunes conscrits de Longperrier, mais à ceux de Dammartin, qui avaient également organisé un autre bal dans cette même commune.

Les dégâts ont été purement matériels et seul le propriétaire de l'immeuble n'a pas ri de l'aventure.

#### SAINT-MARD

Le correspondant ordinaire de *l'Indépendant* adresse à ce journal une note dans laquelle il dit, à propos du concert du 21 janvier, que contrairement à ce qu'avait annoncé la *Petite Gazette de Dammartin*, le *Pilote* de la fanfare n'est pas changé et que, comme toujours, elle était dirigée ce jour-là par son chef dévoué, M. Denercy.

Puisque M. Denercy juge à propos de revenir sur un incident que nous avons lieu de croire terminé, nous nous permettrons de lui faire remarquer qu'il est chef de la fanfare de Saint-Mard à la façon dont étaient seigneurs les anciens châtelains de Beauvais, les avoués de Ponthieu et les vidames de Chartres.

Nous nous expliquons : Au moyen-âge, les ecclésiastiques et les communautés religieuses qui se trouvaient embrigadés dans la hiérarchie féodale comme propriétaires terriens, étaient tenus de fournir un contingent militaire dont le commandement leur était

dévolu, à des époques et dans des circonstances déterminées.

Ces religieux se virent alors dans l'obligation de confier à des particuliers laïcs, l'épée de commandement que les règlements ecclésiastiques leur défendaient de porter, mais certains de ces laïcs ayant fini par se persuader qu'ils étaient véritablement les maîtres, l'autorité se vit dans l'obligation d'intervenir afin de les rappeler à leurs devoirs et à plus de modestie.

Or, M. Denercy se trouve exactement dans le même cas, et, — au risque de blesser ses sentiments anti-cléricaux — nous lui rappellerons ce qu'il feint d'avoir déjà oublié : que M. le curé de Saint-Mard a bien été élu et est bien réellement chef de la Société musicale de Saint-Mard, dont il dirige exactement les cours trois fois par semaine, mais comme il pourrait paraître étrange de voir ce pasteur s'exhiber dans les concerts aussi bien que dans tout autre réunion publique, il a consenti à confier ce soin à M. Denercy, comptant bien que ce dernier se préoccuperait plus de faire de l'harmonie que de partir en guerre à la manière des hannetons.

#### OISSERY

Nous apprenons au sujet de l'accident arrivé à un charretier de M. Haran, cultivateur à Oissery que la *C<sup>o</sup> l'Abeille*, à laquelle tous les ouvriers de M. Haran sont assurés, a accordé une indemnité assez forte à la veuve.

L'agent représenté par *l'Abeille* pour les environs est M. Melaye géomètre à Dammartin.

#### LE MESNIL-AMELOT

Samedi dernier a eu lieu sous la présidence de M. Dhucque, l'assemblée générale de la Société de secours-mu-

tuels du Mesnil-Amélot fondée dans le courant de l'année 1893.

On verra par le compte-rendu suivant que cette association de prévoyance se trouve dans des conditions très favorables de développement grâce à sa bonne administration et à la générosité de ses fondateurs.

#### MOUVEMENT DU PERSONNEL

Membres honoraires . . . . . 49  
Membres participants . . . . . 80

#### RECETTES

M. Brunet . . . . . 500 fr.  
M. Dhucque . . . . . 100 «  
Don du département . . . 100 «  
Don de la commune . . . 100 «  
Société de chasse . . . . 104 «  
Souc. des membres hon. 282 «  
Amendes . . . . . 3 « 25  
Souc. des membres part. 527 «  
Recettes diverses . . . . 120 «

Total . . . 1832 fr. 25

#### DÉPENSES

Indem. de journées aux  
sociétaires malades . . . 24 «  
Honoraires du médecin . . 158 «  
Frais pharmaceutiques . . 57 « 75  
Imprimés et insignes . . . 297 «  
Timbres . . . . . 4 «

Total . . . 540 fr. 75

#### BALANCE

Recettes . . . . . 1832 fr. 25  
Dépenses . . . . . 540 « 75

Excédent . . . 1291 fr. 50

Placé à la caisse d'épargne 1190 fr.  
« à la caisse de retraites 100 «  
Reste en caisse . . . . . 1 « 50

Total égal . . . 1291 fr. 50

À l'issue de la séance, un banquet a réuni dans la salle de M. Gibert, la presque totalité des membres honoraires et des membres participants.

Cette réunion fraternelle a été pleine d'entrain et de gaieté et tout s'est passé avec une correction parfaite.

Au dessert, M. Dhucque, qui présidait en l'absence de M. Brunet, a proposé de boire à la prospérité de la société et dans un discours des mieux inspirés il a fait ressortir aux yeux de tous, les avantages que présente la mutualité pour les classes laborieuses, si péniblement éprouvées, en général, par l'effet de la maladie.

Des applaudissements unanimes ont salué les paroles paternelles du président et la soirée s'est prolongée jusqu'à une heure très avancée.

#### JUILLY.

Un prussien du nom de Blumler Jacob, âgé d'une soixantaine d'années marchand ambulante est poursuivi pour outrage public à la pudeur et menaces envers un agent de la force publique.

Le 25 janvier dernier, le garde-champêtre de Juilly était prévenu par un habitant de la commune que Blumler, qui se trouvait en état d'ivresse, était couché devant sa porte dans une situation très indécente. Le garde se rendit immédiatement à l'endroit indiqué et, après avoir remis tant bien que mal un peu d'ordre dans la toilette de l'ivrogne, voulut l'eumener euver son vin au poste. Mais ceci ne se fit pas sans difficultés, car celui-ci se mit en colère et traita le garde de sale Français en le menaçant de lui faire son affaire au printemps quand les Prussiens reviendraient en France.

Poursuivi en police correctionnelle, Blumler ne nie pas les faits qui lui sont reprochés, mais il en rejette toute la faute sur les conscrits de Juilly qui l'ont parait-il enivré.

Le tribunal lui inflige 2 mois de prison et 5 francs d'amende à l'expiration desquels il sera prié de repasser le Rhin.

(Indépendant.)



Société d'Histoire et  
d'Archéologie de Senlis

Notice

CB

SHAS



000000 097161

## NANTEUIL-LE-HAUDOUIN

Mlle Prévost Gratiennne institutrice stagiaire à Beauvais est nommée à Nanteuil-le-Haudouin, par délégation du 22 Janvier, en remplacement de Mme Viallet, née Masson, en congé d'inactivité sur sa demande.

## MARCHÉMORET

Dans la nuit du 29 au 30 janvier dernier, M. Demetz Joseph, rentier à Marchémoret a été victime d'un vol de 3 poules, un coq et un lapin. On est à la recherche du voleur qui jusqu'à ce jour est demeuré inconnu.

## PALMES ACADÉMIQUES

Notre excellent confrère et ami, M. Georges Husson, conseiller municipal à Couilly et délégué cantonal vient d'être décoré des palmes académiques par décret du 27 janvier, publié le 29 à l'Officiel.

M. Georges Husson, dont on pouvait espérer voir figurer le nom parmi les lauréats de la grande promotion du jour de l'an, a le mérite d'avoir légitimement acquis la distinction dont il vient d'être l'objet. Chercheur aussi consciencieux que persévérant en ce qui concerne l'histoire locale, il a publié notamment : une *Histoire et Géographie du canton de Crécy-en-Brie*, une *histoire et géographie de la commune de Couilly* et *Promenades à travers la vallée du Grand-Morin*, dont la lecture est aussi attrayante qu'instructive et dans lesquels l'auteur a su atténuer l'aridité de certaines descriptions par l'adjonction de dessins pour la plupart artistement exécutés. On lui doit également une suite de nouvelles Briardes, publiées par les journaux de Meaux et très goûtées des lecteurs.

Nous adressons nos plus vives félicitations au nouvel officier d'académie.

## BIBLIOGRAPHIE

M. le Comte H. de Chabannes, l'un des membres de l'illustre maison dont une des branches posséda le comté de Dammartin aux XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> siècles, vient de publier un volume de preuves pour servir à l'histoire de la maison de Chabannes-Dammartin.

Cet important ouvrage qui fait suite à l'histoire de la maison de Chabannes, dont nous avons déjà entretenu nos lecteurs, contient plus de cinq cents pièces et documents divers, concernant le comte Antoine de Chabannes et ses descendants, comtes de Dammartin.

Le volume dont il s'agit, qui contient plus de 1000 pages de texte d'un format in 4<sup>e</sup>, est un véritable monument historique d'une valeur considérable pour l'histoire générale pendant les XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> siècles, et d'une importance capitale pour celle du comté de Dammartin.

Ce premier volume sera suivi de l'histoire proprement dite des comtes de Chabannes-Dammartin, qui est actuellement en préparation.

Cette œuvre d'érudition représente de la part de son auteur une somme de travail de bien des années et il est fâcheux pour les chercheurs aussi bien que pour les bibliophiles qu'elle ne soit pas destinée à être mise dans le commerce, son tirage étant limité à 70 exemplaires numérotés et réservés aux membres de la famille de Chabannes.

## TIRAGE AU SORT — CLASSE 1893

### CANTON DE CLAYE

*Carnetin* — Bergeret, 7; Lemaitre, 44; Pottier, 61.

*Jevny* — Bussière, 65; Duhayer, 31; Marland, 104; Pelletier Edmond, 92; Pelletier Léon, 8.

*Charny* — Duval, 12; Ferté Alphonse, 68; Ferté Clément, 9; Gagnant, 34; Rumigny, 62.

*Villeroy* — Danvin, 2; Jardln, 76; Miral, 66.

*Précý* — Canon, 78; Chartier, 67; Gallois 75; Sandrin, 5.

*Villeparisis* — Anchart, 35; Beauchet, 49; Bouche, 100; Debozier, 27; Dufresnoy, 41; Lanfant, 60; Larchier, 58; Legros, 96; Noël 63; Vallant, 4.

*Mitry-Mory* — Boucher, 73; Bouqueau, 16; Careaux, 51; Chambeaudu, 103; Deplaigne 15; Dugon, 3; Faure, 107; Hazard, 93; Jacquin, 91; Laude, 74; Lecerf, 99; Lesœur 79; Lisambar, 43; Malpièce, 106; Patillet, 64; Pinchard, 32; Vignon, 99.

*Compans* — Blondeau, 79; Dalbéigue, 95; Ménager, 20; Roussel, 37.

*St-Mesmes* — Bonnefoi, 86; Dumezy, 56.

*Fresnes* — Badoureaux, 26; Crapart, 108; Moreau, 19; Rappeneau, 45; Verriez, 82.

*Claye-Souilly* — Cabaret, 42; Delasalle, 53; Hureau, 84; Lancézeux, 38; Leblond, 30; Lobbé, 46; Lurois, 47; Pelletier, 57; Prieur Arthur, 87; Prieur Jules, 21; Triboulard, 10; Vasselet, 1; Waltrin, 41; Fournier, 72.

*Gressy* — Fréhaut, 22; Lamouche, 70.

*Villevaudé* — Basset, 39; Boulé, 29; Camion, 52; Dalicier, 81; Goix, 43; Menu, 93; Meunier, 18; Quillet, 94; Richard, 36; Veron, 102.

*Le Pin* — Carton, 6; Petitpas, 23.

*Charmentray* — Lengrand, 50.

*Plessis-aux-Bois* — Coulon, 25; Gobert, 44; Courty — Chevalier, 69; Lefèvre, 89; Marie, 88; Nan Wyngène, 17.

*Annet* — Cabin, 101; Camion, 48; Jardin 55; Karich, 71; Lefèvre, 105; Métard, 40; Paul, 38; Playe, 59; Pinet, 24; Tribout, 54.

*Trilbardou* — Bouvier, 85.

*Messy* — Bernard, 83; Papillon, 77; Van Wetteren, 80; Bekcart, 33.

### CANTON DE NANTEUIL

*Baron* — Canivet, 43; Coeller, 70; Martin, 30; Paigneau, 36; Réaume, 51; Rouels, 21.

*Boissy-Fresnoy* — Bontemps, 18; Clabaut, 8; Ledoux, 43; Simar, 47; Thomas, 6.

*Bovest* — Coimet, 38; Coulon, 33; Fleury, 65.

*Chevreville* — Giroux, 32; Lefranc, 19; Lorgnot, 43; Van Welden, 69.

*Ermenonville* — Dusong Alfred, 68; Dusong Eugène, 40; Martin, 51; Simar, 14; Vibert, 14.

*Ève* — Aufroy, 64.

*Fontaine-les-Cornus* — Caron, 60; Dagneaux, 41; Debuire, 58; Félix, 41; Lécailon, 56; Lecœur, 45; Loron, 37; Soury, 25; Varloquet, 39.

*Fresnoy-le-Luat* — Carté, 62; Coulon, 22.

*Lagny-le-Sec* — Couturier, 31; Martin, 35.

*Plessis-Belleville* — Denisot, 16; Dusong Auguste, 53; Dusong François, 53; Wyreh, 5.

*Montagny-St-Félicité* — Debrouwer, 23; Denis, 42; Layen, 44; Léonard, 49; Relier, 13.

*Montlognon* — Lécailon, 2.

*Nanteuil-le-Haudouin* — Bahu, 26; Bahan, 20; Beaujard, 76; Bouleau, 66; Bourcel, 49; Dambreville, 1; Durand, 12; Fontaine, 15; Lavoisier, 52; Lefèvre, 29; Paris, 72; Poncelot, 61; Roger, 67; Rollet, 9; Roussil, 7; Tisserand, 4; Vitry, 10.

*Ognes* — Bellot, 3.

*Peroy-les-Gombries* — Thomas, 63.

*Rozières* — Néant.

*Silly-le-Long* — Deligny, 54; Normand, 71; Vigreux, 34.

*Ver* — Bonvalot, 23; Grégois, 27; Landry, 50; Mesnil, 75.

*Versigny* — Coavaux, 59; Procès, 17.

## FAITS DIVERS

### LE DANGER DU CORSET

De New-York :

Une jeune fille du nom de Frankie Simons, demeurant à Jakson (Michigan), chez une dame Hodge, vient de mourir subitement pour avoir porté un corset trop serré. Les deux femmes faisaient une promenade en traîneau dans les rues de la ville, quand Mme Hodge, se tournant du côté de sa compagne pour lui parler, fut tout étonnée de ne pas recevoir de réponse. La jeune fille paraissait inanimée.

Le traîneau fut arrêté devant une pharmacie, et Frankie, transportée dans le laboratoire, reçut d'un médecin tous les soins possibles. Mais au

bout de deux minutes, elle rendit le dernier soupir. L'autopsie a démontré que la mort était le résultat d'une paralysie du cœur causée par le corset trop serré; le cœur était parfaitement sain, de même que les poumons, le foie et l'estomac; mais ces divers organes, horriblement comprimés par le corset, occupaient un espace tellement restreint que leur fonctionnement normal était impossible.

#### LE BULLETIN DE VOTE INJURIEUX

Le tribunal de Senlis a rendu un jugement intéressant, en ce qu'il établit une jurisprudence en condamnant la lecture d'un bulletin de vote injurieux, même sans intention malveillante.

Voici les faits :

Aux élections du 20 août dernier, un mauvais plaisant glissait dans l'urne, à Neuilly-en-Thelle, un bulletin de vote injurieux pour M. et Mme Isorée. Il ne se doutait pas des conséquences qu'aurait sa facétie de mauvais goût.

Lors du dépouillement du scrutin dans la salle de la mairie de Neuilly-en-Thelle, un des scrutateurs, M. Dupriez, directeur de la C<sup>ie</sup> du chemin de fer de Hermes à Beaumont, et suppléant de la Justice de paix, donna lecture à haute voix de ce bulletin nul, contenant des injures grossières à l'égard de M. et Mme Isorée.

M. Dupriez, qui est suppléant du juge de paix, fut poursuivi par M. Isoré devant le juge de paix lui-même, qui déclara dans son jugement que cette lecture à haute voix dans un lieu public constitue le fait d'injures publiques, susceptible de donner lieu à l'action en dommages et intérêts.

M. Dupriez porta appel de cette dé-

cision devant le tribunal de Senlis, et soutint qu'il n'avait pas eu d'intention malveillante, et qu'il s'était borné à lire à haute voix un bulletin de vote dont il n'était pas l'auteur.

Mais le tribunal de Senlis, après plaidoirie de M<sup>e</sup> Edouard Ignace, pour le plaignant, a confirmé le jugement de justice de paix et déclaré que M. Dupriez, en donnant lecture de ces expressions outrageantes, avait commis le fait d'injures publiques.

#### MOEURS D'ÉCREVISSE

M. Henri de Parville nous en apprend de belles sur les mœurs des écrevisses. Qu'on lise plutôt :

« Il y a mœurs et mœurs chez les animaux. Chez l'écrevisse elles seraient singulières. Le mâle, quand la femelle le gêne, ne s'abaisse pas à demander le divorce; il croque tout bonnement sa compagne. Ainsi l'affirme tout au moins l'auteur d'une communication récente à la Société allemande de pêche. En septembre 1892, on institua des expériences dans un petit étang alimenté par de l'eau de source et cependant très bien clos. On y introduit 165 écrevisses mâles et autant de femelles. Durant tout l'hiver on y distribua du poisson en abondance. En mars 1893, on dessécha l'étang et l'on y trouva seulement 32 femelles. Qu'étaient devenues les autres? Elles avaient été dévorées et le fond de l'étang était jonché des restes de leurs carapaces et de leurs pinces plus dures à croquer. Les mâles étaient bien les coupables, car on put les prendre sur le fait. L'écrevisse saisit la femelle par la tête, déchire sa carapace, la fait sauter jusqu'à la queue et... mange sa compagne. C'est tout ce qu'il y a de plus simple, Drôle de monde que celui des crustacés ! »

Eh bien, que pensez-vous de la galanterie chez les écrevisses? Comme le dit spirituellement M. Henri Parville, la loi du divorce n'est d'aucune utilité dans ce monde-là. La femme vous gêne, on la supprime et on la mange. Pas besoin de plaider, pas de frais de procédure.

Mardi dernier, ont eu lieu à Dammartin les obsèques de M. Eugène Leferre, ancien Conseiller municipal, ancien lieutenant des pompiers et ancien chevalier de l'arc.

Ces diverses sociétés et une affluence considérable de personnes assistaient à la cérémonie funèbre.

#### ERMENONVILLE

AU XVIII<sup>e</sup> SIÈCLE

(Suite)

René de Girardin, bien que converti aux idées de la Révolution dont il avait adopté les principes, fut dénoncé comme suspect par les Jacobins, en 1793. S'étant recommandé, en guise de protestation contre cette accusation, de ses sentiments de profonde admiration pour son ami J. - J. Rousseau, il proposa même que les restes du philosophe fussent transférés à Paris, dans une île de la Seine, ou aux Champs-Élysées, et il manifesta, pour condition du sacrifice qu'il s'imposait, le désir d'être relevé de la tache originelle de sa noblesse, — qui n'était pas de vieille date, paraît-il, — en recevant, par un baptême républicain, le nom d'Emile. Il n'en vit pas moins paraître avec un grand déplaisir le décret du 27 germinal, an 2 (16 avril 1794) par lequel la Convention décidait que les cendres de J. - J. Rousseau seraient enlevées d'Ermenonville pour être transportées au Panthéon

il fit tous ses efforts pour en différer la réalisation, mais ce décret reçut son exécution le 11 octobre suivant, (20 vendémiaire an 3) avec une très grande solennité et le concours de la plus grande partie des populations de la région.

Depuis quelques années déjà, René de Girardin avait cessé d'habiter Ermenonville dont les jardins avaient été saccagés par une tempête survenue dans la nuit du 6 décembre 1787. Ce ne fut qu'après le rétablissement de l'ordre et de la paix qu'il songea à réparer le désastre et à remettre les jardins d'Ermenonville dans leur état primitif.

Louis René marquis de Girardin mourut le 20 septembre 1808, laissant le domaine d'Ermenonville à ses quatre fils; Stanislas, Alexandre, Louis et Amable de Girardin. La marquise de Girardin lui survécut jusqu'en 1816 et mourut à l'âge de 74 ans, en sa terre de Puiseux près de Pontoise.

(à suivre) E. L.

#### Pensées et Maximes

On rend des services en or et on touche la reconnaissance en assignats.

Ce monde est une grande foire où chaque polichinel cherche à s'attirer la foule.

La calomnie est comme la fausse monnaie; bien des gens qui ne voudraient par l'avoir émise, la font circuler sans scrupules.

L'homme heureux change rarement de place et en tient peu.

Au pays des vignobles.

— Voyons père Mathurin, Franchement y a-t-il du vin?

— Du vin il n'y en a pas.... Mais il sera bon!

ON DEMANDE à louer de  
la menuisier paille.

S'adresser au bureau du Journal.

à LOUER à DAMMARTIN

### Maison Bourgeoise

avec Jardin, Ecurie et Romi-  
se, sise, 3, rue de l'Hôtel-  
Dieu.

Pour visiter s'adresser même rue,  
N° 5.

PURIFIER L'AIR DE VOS APPARTEMENTS

### PAPIER D'ARMÉNIE

5 cent. la Pochette pour 12 usages

Remise aux dépositaires

CHARBONS DE THÈRE ET CHARBONS DE BOIS

A. PÉNIDE à Dammartin

ANTHRACITE ANGLAIS

POUR POÈLES MOBILES

Prix très modérés

LE **COURRIER**  
DES **MODES**  
PARISIENNES  
12 pages - 15 centimes  
plus complet que les journaux à 25 cent.  
publie chaque samedi 50 modèles  
élégants et pratiques de robes,  
manteaux, chapeaux, costumes  
d'enfants, ouvrages, etc., avec  
explications et patrons découpés.  
Feuilletons, Causerie médicale  
par M<sup>lle</sup> le D<sup>r</sup> BERTILLON. Etude:  
**QUE FERONS-NOUS  
DE NOS FILLES?**  
décrivant toutes les professions  
et métiers pouvant être exercés  
par des femmes. Nombreuses  
primes. Chez tous les libraires.  
ABONNEMENTS D'ESSAI  
Pour 3 mois (156 pages), le journal  
simple: 2<sup>f</sup> 50. Avec chaque fois une  
gravure coloriée, 3 mois: 5<sup>f</sup>. Pour  
s'abonner, envoyer mandat-poste ou  
timbres aux Éditeurs: **IMANS & C<sup>ie</sup>**,  
35, RUE DE VENEUIL, PARIS

### ASSURANCES

Sur la Vie et contre l'Incendie

M. Henri DAMART

à SAINT-MARD (Seine-et-Marne)

UN JEUNE MENAGE, le mari  
Jardinier, la femme Couturière  
demande place dans une mai-  
son bourgeoise.

BONNES RÉFÉRENCES

S'adresser au bureau du Journal

### MUSÉE DES FAMILLES

ÉDITION POPULAIRE ILLUSTRÉE

Envoi franco d'un numéro spécimen sur deman-  
de affranchie. — Librairie Ch. Delagrave, 15  
rue Soufflot, Paris, et chez tous les libraires  
Abonnements: Un an, 6 fr.; Six mois  
3 fr.

Papeterie E. LEMARIE, à Dammartin

### DÉPOT

des Papiers à Cigarettes,  
pâte supérieure d'Angoulême

### "LE SINCÈRE"

Cahiers de 100 feuilles, couverture tabac

La douzaine . . . . . 0 fr. 50  
La boîte de 100 cah. . . . . 3 fr. 75

Cahiers de 100 feuilles, couverture estampée

La douzaine . . . . . 0 fr. 80  
La boîte de 100 cah. . . . . 4 fr. 25

Cahiers de 175 feuilles, cartonnage de couleurs

La douzaine . . . . . 0 fr. 75  
La boîte de 100 cah. . . . . 5 fr. »

### "Le Sincère"

papier hygiénique

préparé au goudron de la forêt d'Arcachon

Cahiers de 60 feuilles

La douzaine . . . . . 0 fr. 45  
La boîte de 100 cah. . . . . 3 fr. 25

Cahiers de 175 feuilles au goudron

La douzaine . . . . . 0 fr. 75  
La boîte de 100 cah. . . . . 5 fr. »

N. B. - Il existe dans cette sorte et au même prix,  
un format plus grand que les cahiers ordinaires.

REMISES AUX DÉPOSITAIRES

Directeur-Gérant: E. LEMARIE

Imp. E. Lemarie Dammartin.